

Résumé exécutif de l'étude participative et du plan d'action sur les communs en Région de Bruxelles-Capitale

INTRODUCTION

La **Déclaration Politique Régionale 2019-2024** du Gouvernement bruxellois met en évidence l'importance de la transition vers une économie sobre en ressources et circulaire, sociale et démocratique, régénérative, locale et résiliente. Dans le chapitre réservé à la démocratie participative, elle précise que « (...) cette réflexion intégrera les logiques de coopératives locales ou de « commons », en veillant à assurer le maintien du caractère accessible et public des espaces et initiatives développées ».

Un « **commun** » comme une institution sociale composée d'une **communauté de personnes** qui a un **accès et gère en commun une ressource** sur la base de **règles fixées collectivement**. Les commons constituent une troisième voie pour gérer une ressource, à côté du marché et des pouvoirs publics. Un habitat groupé, Wikipédia, une communauté d'énergie ou un potager collectif sont des commons, au même titre qu'une coopérative qui crée une messagerie éthique et durable ou un fablab, qui permet à des artisans de créer dans un lieu partagé, sur des machines mutualisées.

Bruxelles Environnement et Bruxelles Economie Emploi ont ainsi lancé, à l'initiative du Ministre bruxellois Alain Maron, en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative et du Climat, et de la Secrétaire d'Etat à la Transition économique Barbara Trachte, une **étude participative sur le développement des commons en Région de Bruxelles-Capitale**.

Cette étude, clôturée en octobre 2023, vise à identifier les activités relevant des commons présents sur le territoire régional bruxellois, leur impact économique, environnemental et démocratique ainsi que les besoins des collectifs relevant des commons pour pouvoir davantage se déployer. Un **consortium** composé du Community Land Trust de Bruxelles, de Communa, de Ecores, et du cabinet d'avocats EQUAL a été chargé de la réalisation de cette étude et d'un **plan d'action** pour soutenir les commons à Bruxelles.

En préambule, l'étude insiste sur la nécessité de s'accorder sur une définition unique des commons. Il ressort des définitions qu'un accent fort est mis sur la dimension du « **faire commun** » (*commoning*) comme processus. Pour effectuer la cartographie, c'est la définition du Dictionnaire des biens communs¹ qui a été retenue et qui inclut les éléments suivants :

- les commons impliquent l'existence d'**un bien** (ressource, richesse, connaissance, tradition) dont l'**accès** et la **gouvernance** sont partagés ;
- cette gouvernance doit garantir le respect des **droits** et la **durabilité** à long terme de la ressource ;
- les règles d'accès et de partage doivent être élaborées par les **participants** aux commons eux-mêmes.

L'étude est structurée en cinq parties :

1. Une étude comparative de six villes européennes (Barcelone, Gand, Grenoble, Bologne, Turin et Naples) ayant mis en place des politiques publiques de soutien aux commons urbains
2. Une cartographie des commons bruxellois
3. 20 entretiens approfondis avec des commons bruxellois, qui visent à identifier leurs besoins
4. Une analyse à trois niveaux (méta, méso et micro) de l'impact des commons en Région bruxelloise
5. Un plan d'action basé sur l'étude comparative et l'analyse des besoins visés ci-dessus

¹ CORNU M., ORSI F., ROCHFELD J. (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, PUF, 2021.

PARTIE I – ETUDE COMPARATIVE DE SIX VILLES EUROPEENNES

Forte d'un passé de mouvements sociaux, notamment antifascistes et anti-mondialisation, et sous l'impulsion du mouvement politique « Barcelona e Comú », **Barcelone** se démarque par un engagement fort en faveur des communs urbains, plaçant les citoyens au cœur de la conception et de la gestion des politiques publiques. Concrètement, la municipalité a lancé le programme « Patrimoine citoyen », qui promeut l'usage et la gestion du patrimoine public municipal (immeubles, terrains, équipements) par les citoyens. Dans ce cadre, Barcelone a mis en place des procédures spécifiques pour les demandes de mise à disposition d'espaces et les demandes de gestion citoyenne d'espace. En outre, la Ville a recensé tous les bâtiments qui lui appartiennent et a créé un « Catalogue des Actifs Citoyens » qui rassemble l'ensemble des biens publics pouvant être mis à disposition de la communauté. Barcelone a également adopté des outils d'évaluation d'impact qui permettent de justifier la bonne gestion des espaces publics cédés par l'administration à la communauté. Enfin, Barcelone soutient fortement le développement des coopératives, en particulier dans le domaine du logement. Barcelone est en effet la première ville espagnole à soutenir les coopératives d'habitation en cession d'usage via des appels d'offre pour la mise à disposition de terrains municipaux. Ces coopératives permettent à des personnes d'avoir accès à un logement sans être propriétaire, ni locataire et à un prix inférieur au marché, pendant une longue période.

Avec une histoire marquée par un mouvement ouvrier fort, la ville de **Gand** a développé une culture politique et administrative de participation citoyenne. Depuis les années 1990, Gand a créé un service de la participation politique au sein de son administration, qui permet de construire des politiques publiques avec une approche ascendante, tenant compte des besoins des citoyens. Ce service a développé plusieurs instruments : une plateforme de participation et de financement participatif, un budget participatif, des projets de gestion de quartier. Gand a par ailleurs créé des postes de facilitateurs de quartier, dont le rôle est de créer une vie de quartier plus agréable, plus solidaire et plus écologique, en connectant les citoyens et les acteurs de la société civile et l'administration. Un des domaines d'action principal des politiques de participation gantoises est la reconversion temporaire de friches industrielles (notamment les deux sites emblématiques De Site et DOK).

Grenoble s'est quant à elle engagée sur la voie d'une démocratie contributive axée sur les biens communs. La ville encourage la participation citoyenne et la co-administration. Une charte de coopération entre pouvoirs publics et acteurs des communs et une assemblée des communs renforcent cette approche.

En **Italie**, des villes telles que Bologne, Turin et Naples ont encouragé la participation citoyenne pour gérer les ressources urbaines, notamment grâce à la mise en place de règlements et de pactes de collaboration. Ces règlements fixent les modalités de la collaboration entre les citoyens et la ville pour l'entretien et la régénération des communs urbains.

À **Bologne**, un règlement des biens communs a été adopté, basé sur le principe de subsidiarité repris dans la constitution italienne, incitant les autorités locales à soutenir les initiatives des citoyens. Les pactes de collaboration encadrent la coopération entre citoyens et autorités pour préserver divers types de ressources urbaines.

Turin encourage une gestion partagée des biens communs par la communauté avec la mise en place, comme à Bologne, d'un règlement sur les communs. De plus, la ville a innové en créant une « Fondation des biens communs » permettant de séparer la propriété publique de la gouvernance d'un bien commun urbain.

Naples a été pionnière en matière de communs urbains en créant un « Département des Biens communs » et en intégrant la notion de biens communs dans son Statut municipal en 2011. De plus, la ville a créé un « Observatoire citoyen permanent sur les biens communs », chargé d'étudier, analyser et contrôler la gestion de ces biens. La ville identifie les biens communs en fonction de leur utilisation sociale et culturelle et privilégie l'adoption de mesures spécifiques à ces différents types de communs. Enfin, les « usi civici », inspirés d'une ancienne coutume médiévale, permettent l'accès aux espaces urbains et visent à régulariser les pratiques d'occupation et d'autogestion déjà en cours.

Ces modèles mettent en lumière l'importance d'établir des cadres de collaboration clairs pour les partenariats entre le public et les communs, tout en intégrant ces concepts dans le débat politique pour revitaliser la démocratie.

PARTIE II – CARTOGRAPHIE DES COMMUNS

La cartographie répertorie Au total, 103 expériences ont été répertoriées dans la cartographie, qui s'est appuyée sur une plateforme en ligne open source développée dans le cadre du projet européen Generative Commons Living Lab². Cette plateforme permet de prendre connaissance des communs bruxellois et facilite la collaboration entre les acteurs impliqués.

PARTIE III – ENTRETIENS AVEC DES COMMUNS URBAINS BRUXELLOIS

Cette partie présente une série d'entretiens semi-dirigés réalisés autour de 20 expériences bruxelloises : un jardin partagé, un supermarché coopératif, une maison médicale, une radio libre, une bibliothèque d'outillage, une coopérative de finance éthique, une initiative pour l'accès à la terre agricole.

Les initiatives observées émergent de trois catégories principales : les réseaux militants et associatifs, l'entrepreneuriat social et l'expérimentation, et le partage d'un espace spécifique. Les ressources et le financement varient en fonction de chaque projet, certains s'appuyant sur des activités économiques, des financements publics, des contributions des membres ou une combinaison de plusieurs ressources.

La gouvernance de ces initiatives est démocratique. Les modalités d'organisation diffèrent en fonction de la taille et de la nature de chaque projet. Certains adoptent des modes de fonctionnement informels, tandis que d'autres suivent des modèles associatifs traditionnels ou des modèles inspirés des valeurs des communs, comme les modes d'organisation inspirés de la sociocratie avec une articulation entre différents cercles et organes.

Enfin, des opportunités sont identifiées pour soutenir ces initiatives, notamment en valorisant leurs savoirs, en mettant en place des bourses de soutien mutuel, en favorisant les échanges et les programmes d'essaimage, en simplifiant les exigences en matière de reporting, en développant des mécanismes de soutien à la pérennisation des expériences, en améliorant la gestion des espaces occupés, et en proposant des accompagnements pour renforcer l'inclusivité et la gouvernance démocratique.

PARTIE IV – ANALYSE DE L'IMPACT DES COMMUNS EN REGION BRUXELLOISE

Cette partie a pour but d'identifier l'impact des communs en se concentrant sur quatre domaines : social, gouvernance, économique et environnemental. D'un point de vue méthodologique, l'analyse est organisée en trois niveaux : méta, méso et micro.

Au niveau méta, l'analyse offre une vue d'ensemble en agrégeant les données concernant l'ensemble des communs identifiés dans le cadre de la cartographie des communs. Ces données montrent que les communs bruxellois rassemblent plus de 31 694 membres, mobilisent plus de 1 520 bénévoles et créent directement plus de 440 emplois, soit 267 ETP (équivalents temps plein).

Sur le plan économique, certains communs sont financièrement indépendants des pouvoirs publics, tandis que d'autres dépendent presque entièrement de subsides. Il résulte que les communs fortement dépendants des subsides sont souvent structurés sous forme d'ASBL, tandis que les plus indépendants ont tendance à adopter une structure coopérative. Certains diversifient leurs sources de financement pour garantir leur indépendance financière.

Au niveau méso, l'analyse se penche sur 11 communs représentatifs. Elle met en évidence plusieurs constats et caractéristiques transversales relatives aux impacts écosystémiques envers la collectivité des citoyen-ne-s, l'Etat, les entreprises ainsi qu'entre communs. Les structures analysées ont un impact positif sur la société en favorisant des pratiques économiques, sociales et environnementales durables, tout en créant des emplois et en soutenant les populations vulnérables. De plus, elles adoptent des pratiques circulaires, offrent des services holistiques et soutiennent la création d'autres initiatives d'économie sociale, contribuant ainsi à la construction d'une économie locale et résiliente tout en minimisant les

² <https://generative-commons.eu/>

impacts environnementaux. Enfin, les communs adoptent des modèles de gouvernance participatifs tout en contribuant activement à la réduction de l'empreinte carbone grâce à diverses pratiques et initiatives.

Au niveau micro, une étude de cas détaillée est menée auprès de Tournevie, un commun bruxellois de mutualisation d'outils. Ce dernier offre une bibliothèque d'outils pour les particuliers, récupérés, réparés ou achetés d'occasion. En ce qui concerne l'impact environnemental, l'utilisation intensive d'outils dépasse largement celle qu'aurait un particulier. L'outilthèque a permis d'éviter l'achat de nombreux outils, réduisant ainsi les émissions de CO2 liées à leur fabrication. De plus, cette initiative encourage l'utilisation de matériaux de réemploi et la réparation d'objets, prolongeant ainsi leur durée de vie. Enfin, Tournevie joue un rôle positif en encourageant l'engagement civique de ses membres, avec près d'un tiers participant à des projets sociétaux.

PARTIE V – PLAN D'ACTION

La dernière partie de l'étude contient un plan d'action en vue de soutenir les communs bruxellois, qui ont un rôle essentiel dans la résilience et l'innovation face aux crises et aux défis de la Région.

Le plan d'action comprend les mesures suivantes :

- **Co-crée un cadre de soutien aux communs**, en les impliquant dans la conception, la gestion et la prise de décision sur les dispositifs de soutien.

L'étude propose le soutien à la création d'un organe représentatif des communs bruxellois. Celui-ci sera l'interlocuteur de la Région dans le cadre de la mise en place du cadre régional de soutien aux communs.

L'élaboration et l'adoption d'une Charte bruxelloise des communs par le Gouvernement bruxellois identifiant les engagements concrets en faveur des Communs est également identifiée.

- **Envisager le soutien public aux communs comme un continuum**, de l'émergence à la pérennisation, visant à créer un écosystème solide des communs. Cela implique de simplifier les dispositifs de financement, de soutenir la diversité des communs, de stimuler la demande de produits et services des communs par le biais des marchés publics et de valoriser les contributions des communs à la collectivité.
- **Développer une politique de mise à disposition pérenne d'espaces** pour les communs, en renforçant le cadre de soutien aux occupations temporaires et en encourageant les bailleurs publics à envisager la pérennisation des occupations temporaires.
- **Sensibiliser à la thématique des communs** via la tenue d'événements à destination des administrations publiques afin d'activer des leviers d'action novateurs de conception de l'action publique.